



LÉGENDE :

*Éléments participant à l'atteinte des objectifs de qualité paysagère

Ambition 1 : Répondre aux besoins des habitants, dans une solidarité affirmée :

- Susciter et développer la participation des habitants à la vie du Parc, l'implication des acteurs locaux et la coopération entre structures et territoires
- Maison du parc et espaces muséographiques **ou** renforcer le lien avec les habitants **mesure 1**
- Renforcer les partenariats et la complémentarité entre le Parc et la communauté de communes du Gail-les-Queyras **mesure 2**
- Communes associées potentielles avec qui renforcer les partenariats **mesure 2**
- Conforter le caractère d'ouverture du territoire en favorisant tout type de coopération **mesure 3**
- Prendre soin des habitants et leur permettre de vivre bien dans le territoire
- Espaces urbains où permettre et faciliter l'installation, en proposant et rendant accessible une offre de logement adaptée et durable **mesure 4**
- Maintenir et développer les services de proximité et les équipements structurants : écoles, et services... **mesure 4**
- Pôle de services à maintenir pour : soutenir la dynamique d'entreprise, favoriser l'expérimentation, conforter l'attractivité du territoire et le bien vivre **mesure 4**
- Sécuriser les accès au territoire **mesures 4 & 7**
- Sites d'activités **ou** favoriser l'installation d'entrepreneurs **mesure 5**
- Inciter ou conforter l'extinction nocturne de l'éclairage public, pour mettre en valeur la qualité du ciel étoilé et garantir la trame noire **mesures 5, 7 & 8**
- Soutenir le développement du bois-énergie, et notamment des réseaux de chaleur **mesure 6**
- Moderniser les centrales hydro-électriques existantes **mesure 6**
- Déployer le solaire thermique et photovoltaïque sur le territoire, sur le bâti, en préservant le patrimoine et le paysage **mesures 6 & 17**
- Protéger les habitants des risques naturels **mesure 7**

Ambition 2 : Soutenir un dynamisme économique viable, basé sur l'équilibre des activités et les ressources du territoire :

- Promouvoir une agriculture viable et à haute valeur ajoutée économique, environnementale, sociale et culturelle
- Valoriser le rôle multifonctionnel des espaces agricoles et des alpages et accompagner la transition agroécologique et alimentaire **mesures 8 & 9**
- Outils de transformation pour conserver la valeur ajoutée sur le territoire **mesures 8 & 10**
- Prairies de fauche permanentes à maintenir, garantissant les coupures urbaines **mesures 8 & 16**
- Engager une stratégie touristique basée sur le principe d'une montagne vivante toute l'année, l'identité du territoire et la transition
- Stations de ski à accompagner pour engager la transition touristique et climatique **mesure 11**

Ambition 3 : Maîtriser l'espace et les pressions pour mieux préserver l'environnement, les paysages et la ressource en eau, biens communs :

- Créer les conditions d'une fréquentation équilibrée dans le temps et dans l'espace pour concilier attractivité et préservation
- Zones de forte fréquentation où assurer les conditions d'une fréquentation équilibrée, préservant la biodiversité, et y déployer les missions de sensibilisation à l'environnement **mesures 13, 14 & 20**
- Maîtriser la pénétration des espaces naturels en particulier la circulation des véhicules à moteurs sur les pistes forestières **mesures 13 & 14**
- Maîtriser l'espace et privilégier un aménagement durable pour être un territoire d'excellence
- Préserver les silhouettes des hameaux **mesure 15**
- Veiller à la qualité paysagère des entrées de Parc **mesure 15**
- Points de vues paysagers à préserver **mesures 15 & 25**
- Sites à requalifier (sites d'activité / points noirs paysagers / sites à forts enjeux paysagers) **mesure 16**
- Zones urbaines existantes où prioriser la mobilisation du foncier, Affirmer les limites urbaines **mesures 16 & 17**
- Revitaliser les centres anciens et améliorer la performance énergétique des bâtiments **mesure 17**
- Favoriser une architecture frugale respectueuse de l'identité des différentes vallées **mesure 17**
- Garantir les continuités écologiques des différents milieux naturels **mesure 18**
- Milieu forestier : réservoir* et corridor
- Milieu ouvert et semi-ouvert : réservoir* et corridor
- Milieu rocheux : réservoir* et corridor
- Milieu aquatique : réservoir* et corridor
- Milieu naturel anthropisé : corridor
- *Espaces à préserver de tout aménagement et de toutes installations d'ENR

Ambition 4 : Faire de la préservation des patrimoines un enjeu collectif :

- Connaître, comprendre, agir pour mieux préserver la biodiversité
- Structurer la connaissance du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire **mesure 19**
- Assurer la préservation du patrimoine naturel dans les zones de protection forte **mesure 20**
- Concilier pastoralisme et protection de la biodiversité au sein des alpages **mesure 20**
- Garantir les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques **mesure 21**
- Masse d'eau superficielle
- Zone humide*
- Ripisylve à restaurer
- Maintenir ou reconquérir les espaces de mobilité des cours d'eau **mesure 21**
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau **mesures 18 & 21**
- Ressource forestière publique à valoriser pour renforcer la filière forestière locale **mesure 22**
- Sites forestiers patrimoniaux potentiels et avérés à valoriser pour la trame vieux bois **mesure 22**
- Atteindre et maintenir le bon état écologique des masses d'eau superficielles **mesure 23**
- Mener une réflexion globale sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau **mesure 23**
- Concilier les différents usages de l'eau, en particulier dans les tronçons court-circuités **mesure 23**
- Entretien des canaux d'irrigation et optimiser les prélèvements en préservant les milieux aquatiques **mesure 23**
- Sécuriser l'alimentation en eau potable **mesure 23**
- Faire du maintien des patrimoines naturel, culturel et paysager, la responsabilité de tous
- Assurer la préservation du patrimoine culturel et paysager, en particulier des sites classés et des hameaux d'estives **mesures 15, 17 & 25**
- Déployer la mission d'éducation au territoire, à l'environnement et à la transition dans les établissements scolaires accueillant les jeunes du territoire, les espaces du Parc, et de manière diffuse sur tout le territoire **mesure 24**

Contexte territorial :

- Réseau routier :
 - Route régionale
 - Route départementale et communale
 - Voie ferroviaire
- Sommet
- Col routier fermé une partie de l'année
- Limites communales
- Limites nationales
- Sentier de randonnée
- Périmètre classé du Parc naturel régional du Queyras
- Périmètre de classement potentiel du Parc naturel régional du Queyras
- Courbe de niveau (équidistance de 100 m)
- Communes du Parc
- Communes limitrophes
- Lieux-dits

